



Montreuil, le 4 mars 2011

L'UGFF invite ses adhérents à participer aux rassemblements sur les négociations sur les retraites complémentaires du 9 mars 2011, organisés par les Unions départementales de la CGT.

A priori les fonctionnaires considèrent qu'ils ne sont pas concernés par l'enjeu des négociations avec le Medef sur les retraites complémentaires, Agirc (cadres) et Arrco (ouvriers et employés).

Beaucoup d'entre eux ont cependant un grand intérêt à participer aux mobilisations sur ce sujet.

Pourquoi ?

Parce que c'est l'étape qui suit immédiatement le vote de la loi de réforme 2010, et qui est destinée à compléter cette réforme régressive.

Mais aussi parce que les « polypensionnés », relevant de plusieurs régimes de retraite, sont très nombreux chez les fonctionnaires. Ils sont un tiers des agents dans l'Etat, mais les deux tiers dans la territoriale et l'hospitalière. Une partie de leur retraite relèvera donc de ces régimes complémentaires.

Une baisse de la pension complémentaire, de l'Arrco et de l'Agirc, sera inévitable tant que le Medef refusera une hausse des recettes de ces régimes. La CGT s'y oppose dans les négociations et dans la rue, comme elle l'a fait le 24 février, et comme elle le fera le 9 mars. Une telle baisse concernerait tous ceux qui verront une partie de leur retraite prise en charge par ces régimes.

Le MEDEF veut imposer une baisse du rendement (rapport valeur d'achat/valeur de service pour la pension du point de retraite), c'est-à-dire une baisse des pensions servies par l'Arrco (ouvriers, employés) et par l'Agirc (cadres). Il veut aussi la « convergence », préalable à la fusion, des 2 caisses.

Une baisse de rendement aggraverait encore la pression sur l'IRCANTEC, qui est la caisse de retraite complémentaire des contractuels de la Fonction publique. La menace de fusion Arrco-Agirc-Ircantec, est aussi, à terme, réelle, et entraînerait une baisse supplémentaire du montant des retraites Ircantec, déjà fortement dégradé par la réforme en cours.

Le Medef veut des contreparties en particulier pour proroger l'AGFF, qui finance la retraite complémentaire sans abattement avant 65 ans. Il veut réduire les droits conjugaux et familiaux. Il veut baisser la majoration de pension pour les parents de trois enfants, et baisser la pension de réversion tout en fixant l'âge de son versement à 60 ans.

Si le Medef gagnait sur ces points, la remise en cause de la majoration pour trois enfants et de la pension de réversion dans la Fonction publique serait rapide, sur le thème bien connu de l'« alignement public-privé », mais vers le bas, et non vers le haut comme le veut la CGT.

Le lien public-privé n'est pas un slogan, c'est une réalité que vivent sur chaque sujet important les agents publics. Le statut de la Fonction publique n'isole en rien les fonctionnaires de la société dans son ensemble, sur aucun problème.

Le statut n'est pas une muraille de Chine faite pour s'isoler, mais avant tout une nécessité pour protéger l'ensemble des citoyens, en garantissant l'indépendance des fonctionnaires.

Que ce soient les pluri-pensionnés, les contractuels de la Fonction publique, qui relèvent de l'Ircantec, ou tous ceux qui sont ou seront en situation de percevoir des droits familiaux et conjugaux de retraite, les fonctionnaires ont pleinement leur place dans les mobilisations du 9 mars.

L'UGFF appelle ses équipes syndicales à être présentes, autant que faire se peut, lors des initiatives des Unions Départementales CGT.

Le secrétariat de l'UGFF.